

NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES

ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

33/1220 du 3/12/1983

DECRET N°

MIN.DCAS.DFAA.SP.P3

portant inscription des professeurs de Lycée des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année 1984.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 287/PT du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/PT du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/13/PT du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/PT du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/PT du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A
(/u le décret 65/17/PT-DE du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/47 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret 62/198 du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/64 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/416 du 26.4.81 au décret 80/64
du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/617 du 28.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres
(/u le décret n° 33/1227 MIN.DCAS.DFAA.SP.P3 du 3/12/83
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1984 des Profes-
seurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant
la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté
à trois (3) ans.

(/) D E C R E T :

...../.....

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1981, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent, ACC : néant.

AU 2° échelon :

- BI NIAKOUNOU Antoine	P/C du 1.4.82 en Sec à D/ville
- BITEMO Raymond	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville
- BOUKONCOU Adolphin	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville
- ETSIO Edourd	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville
- ESSIE Bruno	P/C du 23.4.82 en Sec à B/ville
- MABIALA Michel	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville
- MAKAYA BOUNCO Jean Fidèle	P/C du 3.4.82 en Sec à B/ville
- MENGA Marcel	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville
- LOEMBA Alphonse Chérubin	P/C du 15.2.82 en Sec à B/ville
- NZAILOUAWO Isabelle Thomas	P/C du 2.4.82 en Sec à B/ville
- OKOKO Gisèle	P/C du 2.4.82 en Sec à B/ville
- PETRO Jean	P/C du 15.5.82 en Sec à Pto-Noiro
- KOUSSIEBISSA Jean Baptiste	P/C du 15.5.82 en Sec à Pto-Noiro

AU 3° ECHELON :

- MPOTO-NGOLIA Valère	P/C du 10.1.82 en Sec à B/ville
-----------------------	---------------------------------

AU 4° ECHELON :

- HOLLIAT Hilaire Rufin	P/C du 25.3.82 en Sec à B/ville
- NDOUNA née NISSAKILA NGABOU Elisabeth	P/C du 1.4.82 en Sec à B/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

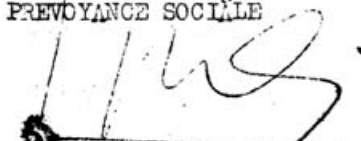
Brazzaville, le 30 Décembre 1983

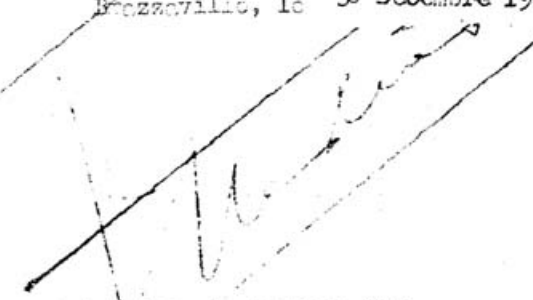
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE


Antoine NDIKA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COMPTON


Colonel Louis SYLWATE GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES


Itihi Ousctoumba LIKOUEDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN.....	2	
DGAS.....	2	
DPAA.....	10	
DFP.....	17	
DGB.....	2	
DCF.....	2	
TRESOR.....	2	JORPC.....5
B/SOLDE.....	5	INTERESSES.....16
B/COURRIER.....	10	DOSSIERS/DPAA.....18